ANNONCES LÉGALES

safer Auvergne-Rhône-Alpes

APPEL À CANDIDATURES Safer Auvergne-Rhône-Alpes

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

Ap 15 22 0018 01 : superficie totale : 1 ha 98 a 37 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation.
Parcellaire : LEYNHAC (1 ha 98 a 37 ca) - 'Longuesserre': H- 660- 661- 662[P1]- 662[P2]- 663- 669- 670(Z)- 670(A)[P1]- 670(A)[P2].
Zonage : LEYNHAC : RNU
Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

AS 15 22 0020 01 : superficie totale : 5 ha 84 a 49 ca dont 80 a 00 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment.
Parcellaire : SIRAN (5 ha 84 a 49 ca) - 'Labro': C- 400 - 'Pairouse': C- 284- 285- 286- 291(J)- 291(K).
Zonage : SIRAN : A
Libre

AS 15 22 0047 01 : superficie totale : 8 ha 13 a 71 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Ruines ou bâtiments en très mauvais état.
Parcellaire : TRIZAC (8 ha 13 a 71 ca) - 'Les bessonies est': D- 500(J)- 500(K)- 683[560](J)- 683[560](K)[F1]- 683[560](K)[F2] - 'Les gouttes': D- 489[F1]- 489[F2]- 490.
Zonage : TRIZAC : RNU
Libre

AS 15 22 0045 01 : superficie totale : 4 ha 29 a 17 ca dont 2 ha 93 a 17 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Petites constructions à usage non agricole.
Parcellaire : MAURS (4 ha 29 a 17 ca) - 'La junie': A- 179- 180- 198- 199- 550[F1]- 550[F2]- 552(J)- 552(K)[F1]- 552(K)[F2]- 567 - 'Malimond': A- 591- 592.
Zonage : MAURS : A et N
Libre

AS 15 22 0041 01 : superficie totale : 33 ha 76 a 74 ca dont 16 ha 70 a 32 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment.
Parcellaire : SAINT-AMANDIN (33 ha 76 a 74 ca) - 'Lachamp': A- 19- 20- 22- 32[F1]- 32[F2] - 'Les champs': A- 37[F1]- 37[F2]- 39(J)[F1]- 39(J)[F2]- 40- 41- 52[F1]- 52[F2]- 53[F1]- 53[F2]- 54- 55[F1]- 55[F2]- 56(J)[F1]- 56(J)[F2]- 57- 58[F1]- 58[F2]- 58[F3]- 59[F1]- 59[F2]- 62- 63- 64- 65. - 'Les issarts ouest': B- 1063- 1064- 1066(J)- 1069- 1074 - 'Les roches': A- 13- 14[F1]- 14[F2]- 15 - 'Morilles': B- 1058- 1060- 1061- 1062[F1]- 1062[F2]- 1062[F3] - 'Picateyres': A- 358- 360 - 'Sesteyroux': A- 86- 87- 90- 91- 92.
Zonage : SAINT-AMANDIN : RNU
Libre

AS 15 22 0046 01 : superficie totale : 15 ha 66 a 16 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation.
Parcellaire : QUEZAC (15 ha 66 a 16 ca) - 'Deze': ZH- 52[542]- 60[53](J) - 'Lacan de deze': ZH- 15(J)- 15(K)- 15(L)- 15(M)- 15(N)- 15(O).
Zonage : QUEZAC : RNU
Libre

AS 15 22 0040 01 : superficie totale : 13 ha 85 a 80 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment.
Parcellaire : USSEL (13 ha 85 a 80 ca) - 'Les bornettes': ZD- 8(A) - 'Les sagnes': ZI- 23(A).
Zonage : USSEL : A - N
Libre

AS 15 22 0039 01 : superficie totale : 22 ha 85 a 98 ca dont 67 a 85 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation.
Parcellaire : SAIGNES (8 ha 49 a 63 ca) - 'La plaine': ZB- 66- 119[104](B)- 119[104](Z)- 119[104](AJ)- 119[104](AK) - 'Le moulin de layre': ZB- 103[59](J)- 103[59](K). VEBRET (1 ha 60 a 80 ca) - 'La piece': ZP- 1- 2. YDES (12 ha 75 a 55 ca) - 'Les tribouts': ZE- 43- 45(A)- 45(B).
Zonage : SAIGNES : RNU - VEBRET : RNU - YDES : A
Libre

AS 15 22 0048 01 : superficie totale : 30 ha 41 a 67 ca dont 4 a 56 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble.
Parcellaire : MEALLET (30 ha 41 a 67 ca) - 'Fialeix': B- 218- 226(J)- 226(K)- 227- 228- 229- 230- 231- 232- 233- 234(Z)- 234(AJ)- 234(AK) - 'La cote': B- 19- 20 - 'Le bois': B- 12- 13- 14- 15- 16- 17- 18- 843[9](J)- 843[9](K) - 'Les fromentales': B- 541- 542- 545- 546- 547- 549- 550- 830. [548]- 852[543] - 'Les verdiers': B- 848[539]- 849[540] - 'Margeat': B- 235- 236- 237- 238- 239- 240- 799[255]- 845[256].
Zonage : MEALLET : RNU
Libre

AS 15 22 0049 01 : superficie totale : 11 ha 15 a 73 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment.
Parcellaire : ANGLARDS-DE-SALERS (2 ha 24 a 00 ca) - 'Les fournats de la bastide': YZ- 29(J)- 29(K)- 29(L). SALINS (8 ha 91 a 73 ca) - 'Chez bernard': ZC- 6(B)- 6(AJ)- 6(AK)- 8(B)- 8(AJ)- 8(AK).
Zonage : ANGLARDS-DE-SALERS : A - SALINS : RNU
Libre

AS 15 22 0051 01 : superficie totale : 13 ha 95 a 50 ca dont 2 ha 07 a 63 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'exploitation.
Parcellaire : AYRENS (9 ha 82 a 07 ca) - 'Ciels': B- 106- 121- 123- 124- 136- 417[122](A)- 417[122](B)- 417[122](Z) - 'Fond de ciels': B- 28- 29[F1]- 29[F2]- 30- 477[33]- 478[33] - 'Rouviel': B- 25. FREIX-ANGLARDS (4 ha 13 a 43 ca) - 'Friedefond': AR- 226[21] - 'Treps': AS- 102- 103- 104- 106- 107- 117.
Zonage : AYRENS : A - N - FREIX-ANGLARDS : RNU
Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **24/08/2022** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction15@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 27, rue Paul Doumer - 15000 AURILLAC - Tél : 04.71.48.34.75 Mail : direction15@safer-aura.fr.

REUSSIR L'union JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE du Cantal

BI-HEBDOMADAIRE
publié par la SARL Agriculture et information
Capital social : 10 000 euros
Principaux actionnaires :
B. PUECH, S. PARAN,
P. ESCURE, J. PIGANIOL
B.P. 339 - 15003 AURILLAC cedex
Tél. 04 71 45 56 40
Fax 04 71 45 56 45
e-mail : redaction@lunion-cantal.com

N° CPPAP : 0727 C 81811

N° ISSN : 1765-1727
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : L'YONNE RÉPUBLICAINE
Allée des Bourdillats
89000 AUXERRRE
Directeur de Publication
Responsable de la rédaction :
Joël PIGANIOL
Directrice déléguée - Rédactrice en chef : Patricia OLIVIERI
Rédacteur en chef adjoint :
Jean-Marc AUTHIÉ
Publicité locale : au bureau du journal. Martine CHARMES
B.P. 339 - 15003 AURILLAC cedex
Tél. 04 71 45 56 46 - 06 81 65 57 96

Habilité à publier les annonces judiciaires et légales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condat

Par arrêté n° 20220712_01 en date du 12 juillet 2022 la Présidente de la communauté de communes du Pays Gentiane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Condat.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, à compter du 08 août jusqu'au 09 septembre 2022 inclus.

Cette modification a pour objectif :

- de permettre l'installation d'une activité de producteurs de produits biologiques sur les parcelles cadastrées AC n°76 et AC n°77
- de classer ces parcelles actuellement en zone AUa (zone d'urbanisation future à vocation d'habitat) en zone Am (zone agricole destinée aux activités de maraîchage et polycultures)

La personne responsable de la modification du PLU est la communauté de communes du Pays Gentiane représentée par sa Présidente Mme Valérie CABECAS et dont le siège administratif est situé place de la gare 15400 Riomès-Montagnes.

Mme Jeanine COUPAT, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par M. le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Condat pourra être consulté à la mairie de Condat, 2 place de la mairie, 15190 CONDAT et sur le site www.pays-gentiane.com pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture du 08 août au 09 septembre 2022 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- soit sur le registre d'enquête
- soit par courrier postal à l'attention de Mme Jeanine COUPAT, commissaire enquêteur, Mairie de Condat, 2 place de la mairie, 15190 CONDAT
- par courriel à l'adresse suivante enquete-publique.ccpg@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Condat, siège de l'enquête publique aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mairie de Condat – 2 place de la mairie – 15190 CONDAT / Vendredi 26 août de 9h à 12h
- Mairie de Condat – 2 place de la mairie – 15190 CONDAT / Vendredi 9 septembre de 14h30 à 17h30

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condat sera approuvée par le conseil communautaire conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la Présidente de la communauté de communes et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

La présidente.

JURI 4, société d'avocats
56, bd Gustave-Flaubert,
63000Clermont-Ferrand

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

LA GRANGE DES ROCHES
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : Col de Prat de Bouc
15300 ALBEPIERRE
830 624 011 RCS AURILLAC

Suivant acte sous signature électronique en date du 20 juillet 2022, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT - AURILLAC, le 29 juillet 2022, Dossier 2022 00012890, Référence 1504P01 2022A 00719, la société VALPHIL, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Col de Prat de Bouc, 15300 ALBEPIERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AURILLAC sous le numéro 914 185 541, a acquis de la société LA GRANDE DES ROCHES, ci-dessus référencée, la branche d'activité d'hébergement, restauration, connu sous l'enseigne "LA GRANGE DES ROCHES" sis et exploité à Col de Prat de Bouc,15300 ALBEPIERRE, identifié sous le numéro SIREN 830 624 011 00011.Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant. Moyennant le prix de 100 000 €. La prise en possession a été fixée au 15 juillet 2022. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date despublicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Jacques TURQUET, Notaire à MURAT (15300) - 11 Bis Place du Balat.

Pour avis unique

L'union du Cantal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Par arrêté ministériel du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère dans le Cantal est fixé à 0,183 euro HT.

Office Notarial GMT notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil, article 1378-1 Code de procédure civile, loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du3 mars 2000, Madame Anna Joséphine WILMOTTE née IZAC, demeurant àVIC-SUR-CERE (Cantal), 11 allée des pensées, décédée à VIC-SUR-CERE (Cantal), le 10 avril 2021 a consenti un legs universel. Consécutivement à sondécès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbald'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marielle SALAT,notaire au sein de la SCP "GMT, notaires associé" , titulaire d'un OfficeNotarial à MURAT (Cantal), avec bureaux permanents à VIC-SUR-CERE, CONDAT, ALLANCHE et LE LIORAN, à VIC-SUR-CERE (Cantal), le 18 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Cet actea été reçu par le Greffe du Tribunal Judiciaire d'AURILLAC. Opposition àl'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception parle greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copiede ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédured'envoi en possession.

LE SAVIEZ-VOUS ?

"Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France."

Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
APTE, avec le concours d' Infolegale

LOISIRS

coin cuisine

Comté, tomates confites et physalis, l'explosion des saveurs
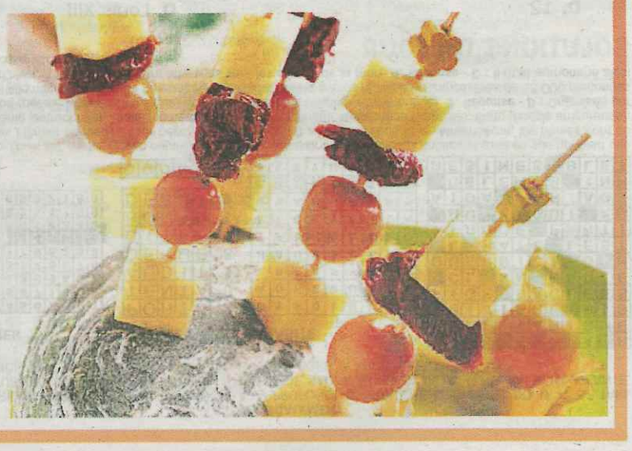
Assssociez un cube de comté plutôt affiné, un petit morceau de tomate confite et la moitié d'un physalis pour savourer un accord gourmet de trois saveurs, le salé, le sucré et l'acide.
Le compté donne de La, la tomate confite explose en bouche et le physalis apporte de la fraîcheur et une légère acidité qui harmonise l'ensemble...
Ce savoureux bonbon estival et colorié est un excellent compagnon de vos apéritifs en terrasse !